



FAQ - Atelier Création de nouveaux clubs

1. Pourquoi mon district doit-il organiser un atelier Création de nouveaux clubs ?

Inviter un consultant en création de clubs à tenir un atelier de travail dans votre district permettra aux Lions d'apprendre des stratégies efficaces essentielles pour créer de nouveaux clubs. Ces ateliers peuvent aussi perfectionner les techniques de recrutement de Lions déjà expérimentés dans les clubs existants et élargir les connaissances des responsables de district sur les programmes de développement de l'effectif, le tout sans frais pour le district.

2. Qui peut présenter une demande d'atelier ?

Le gouverneur de district ou le coordinateur Équipe mondiale de l'effectif (EME) de district doivent remplir le formulaire à cet effet.

3. Comment savoir que la demande est acceptée ?

Dès que le LCI a approuvé la demande, l'équipe du gouverneur de district, le coordinateur EME de district et l'organisateur de club (listé sur la demande) sont informés des coordonnées du consultant désigné pour l'atelier.

4. Combien dure l'atelier ?

Il se déroule entre deux et cinq jours selon la demande du district. La durée sera déterminée après discussion avec le consultant. L'atelier peut être organisé sous forme de séances en virtuel, en présentiel ou une combinaison des deux.

5. Combien de personnes doivent participer à l'atelier ?

Le LCI préconise au moins dix participants mais comprend que cela peut s'avérer difficile dans certaines régions. Par conséquent, au moins un responsable de district doit participer chaque jour à l'atelier avec les autres membres de l'équipe de district pour aider dans les efforts de recrutement.

6. À qui s'adresse l'atelier ?

Le LCI recommande aux membres de l'équipe du gouverneur de district, de l'équipe mondiale de l'effectif, aux présidents de région, aux présidents de zone, aux membres du club parrain ainsi qu'aux Lions guides qui travailleront aux côtés des nouveaux clubs, de participer à l'atelier.

7. Combien de nouveaux clubs peut-on créer à la suite d'un atelier ?

Un nouveau club au minimum DOIT être créé à partir d'un atelier mais le district peut utiliser les stratégies apprises pour créer autant de clubs qu'il est en mesure de soutenir. Il est toutefois recommandé de commencer avec deux sites de nouveaux clubs pour un atelier simple.

8. Pouvons-nous recruter pour un club existant ?

Ce programme est conçu spécialement pour la création de nouveaux clubs. À l'issue de la formation, vous êtes encouragé à appliquer aux clubs existants les stratégies de recrutement acquises lors de l'atelier.



9. Combien coûte l'organisation d'un atelier ?

L'organisation d'un atelier ne coûte rien au district. Certains districts décident parfois de prendre en charge le déjeuner ou les frais de transport des participants.

10. Où organiser l'atelier et qui doit prendre en charge les frais de location de salle ?

L'atelier doit se tenir à proximité des zones de prospection. Les frais de location de salle sont à la charge du district si il n'est pas possible d'utiliser des locaux Lions ou une salle gratuite.

11. Qui prend en charge les frais du consultant ?

Les frais de transport, d'hébergement et de repas du consultant sont pris en charge par le LCI. Il est demandé au district d'organiser le transport du consultant entre l'aéroport/gare, l'hôtel et le site de l'atelier.

12. Des fonds de l'Équipe mondiale de l'effectif de district sont-ils disponibles ?

Cela varie selon les districts. Vérifier auprès du coordinateur EME de votre district ou de l'équipe du gouverneur.

13. Un module de formation en classe est-il prévu ?

Oui. Discutez avec le consultant des options selon si l'atelier est organisé en virtuel ou en présentiel.

14. En quoi consiste la phase démarchage/recrutement ?

Cette phase consiste à rencontrer des responsables et chefs d'entreprise locaux ainsi que les habitants du secteur prospecté, soit par rendez-vous, soit en faisant du porte-à-porte, pour les inviter à rejoindre le Lions Clubs.

15. Quel matériel le Lions Clubs International fournit-il et à qui est-il envoyé ?

Le LCI fournira des guides Création de nouveaux clubs, un kit d'extension, des brochures et formulaires. Ce matériel peut être envoyé à l'organisateur de club (listé sur la demande) ou apporté par le consultant.

16. Quels autres matériel/documents sont nécessaires ?

Généralement, un ordinateur portable, un projecteur et un écran sont nécessaires pour un atelier en présentiel mais nous recommandons d'en discuter avec le consultant.

17. Le consultant peut-il participer à la réunion d'information pour le nouveau club ?

Oui, si cette réunion a lieu pendant l'atelier. En discuter avec le consultant.

18. Est-il garanti qu'un nouveau club sera créé à la fin de l'atelier ?

Même si le LCI aimerait pouvoir garantir la création d'un club à l'issue de chaque atelier, tout dépend des efforts déployés par le district après le départ du consultant. Le consultant reste disponible par téléphone ou par courriel pour discuter des stratégies ou problèmes après son départ. Un travail de préparation rigoureux au niveau local avant l'atelier augmentera considérablement les chances de succès dans la création de clubs.



19. Quelles sont les responsabilités du district ?

- Suivre les modules « Création de nouveaux clubs » et « Inviter pour avoir un impact » sur le Centre de formation Lions avant d'envoyer la demande d'atelier.
- Promouvoir et encourager la participation à l'atelier et aux efforts de recrutement.
- Choisir deux Lions guides certifiés (ou deux Lions qui le deviendront).
- Sélectionner un ou plusieurs clubs parrains dans la ou les régions de prospection.
- Transmettre la demande de création de club ou de branche de club via MyLCI et le Rapport d'effectif de la branche au service Nouveaux clubs au LCI.
- Aider le nouveau club.
- Organiser le transport du consultant entre l'aéroport/gare, l'hôtel et le site de l'atelier.

20. Quelles sont les responsabilités de l'organisateur de club ?

- Assurer un suivi et veiller à ce que les nouveaux clubs soient sur la bonne voie pour recevoir leur charte.
- Organiser la logistique autour de l'atelier avec le consultant.

Les démarches suivantes doivent être effectuées avant l'atelier :

- Sélectionner deux Lions Guides certifiés.
- Effectuer l'Évaluation des besoins locaux dans la ou les régions de prospection.
- Programmer les réunions avec les responsables locaux.
- Préparer les dépliants de recrutement incluant les détails sur la réunion d'information.
- S'assurer que les participants sont disponibles chaque jour pour aider au recrutement.
- Autres tâches à la demande du consultant.
- Identifier les le ou les clubs parrains.
- Préparer les salles pour l'atelier et les réunions d'information/d'organisation.

21. Que se passe-t-il si nous n'atteignons pas les 20 membres requis pour créer un club ?

Si le club n'a pas été créé après 8 semaines, le district DOIT constituer une branche de club. Cela permet aux districts de maintenir impliquées les personnes intéressées (ou ayant payé). Une fois que la branche compte 20 membres, il est recommandé de la transformer en nouveau club.